

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT : JOLIETTE
N° C.S. : 705-06-000009-218

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

JACQUES GÉNÉREUX

- et -

ROBERT BEAUDRY

Demandeurs

c.

**DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES INC.**

- et -

DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

- et -

**LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES
INC.**

- et -

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

- et -

AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

- et -

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

- et -

**INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO
ET HABITATION INC.**

- et -

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BÉLAIR INC.



LAPOINTE ROSENSTEIN
MARCHAND MELANÇON

- et -

**LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES
INC.**

- et -

**COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION
ET AUTO TD**

- et -

**ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE
D'ASSURANCE**

- et -

**L'ALPHA, COMPAGNIE D'ASSURANCES
INC.**

- et -

PAFCO COMPAGNIE D'ASSURANCE

- et -

PEMBRIDGE, INSURANCE COMPANY

- et -

COMPAGNIE D'ASSURANCE SONNET

- et -

**ECONOMICAL, COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE**

- et -

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GÉNÉRALE
NORTHBRIDGE**

- et -

**GROUPE PROMUTUEL FÉDÉRATION DE
SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE
GÉNÉRALE**



- et -

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
CO-OPERATORS**

- et -

COMPAGNIE D'ASSURANCE COSECO

- et -

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.

- et -

**CHUBB DU CANADA COMPAGNIE
D'ASSURANCE**

- et -

**LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE
WAWANESA**

- et -

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Défenderesses

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
HABITATION ET AUTO TD, POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE
PREUVE APPROPRIÉE**

(ART. 574 (3) C.P.C.)

**À L'HONORABLE JUGE PIERRE NOLLET, J.C.S., LA DÉFENDERESSE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION ET AUTO TD, EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**



INTRODUCTION

1. Par la présente demande, Compagnie d'assurance habitation et Auto TD sollicite l'autorisation de produire une preuve documentaire qui leur est propre en prévision de l'audition de la demande d'autorisation d'exercer une action collective introduite par les Demandeurs;
2. La présente demande vise l'introduction en preuve des éléments suivants, lesquels sont essentiels et indispensables à l'examen de la demande d'autorisation :
 - a) Le contrat d'assurance type de Compagnie d'assurance habitation et auto TD, **PIÈCE TD-1**;
3. La preuve que veut produire Compagnie d'assurance habitation et auto TD vise à aider la Cour dans le cadre de l'examen des critères de l'article 575 du *Code de procédure civile* quant à savoir si l'action collective proposée devrait être autorisée;

LA NATURE DE L'ACTION COLLECTIVE ENTREPRISE

4. Le 25 mars 2021, les Demandeurs ont déposé leur demande d'autorisation au bénéfice des membres putatifs du groupe décrit au paragraphe 14 de la demande d'autorisation;
5. Par leur procédure, les Demandeurs allèguent entre autres que les Défenderesse aurait mis en place un stratagème visant à diriger leurs clients vers des carrossiers faisant partie d'une liste préétablie, sans leur divulguer qu'il existerait une entente entre lesdits carrossiers et les Défenderesses voulant, qu'en contrepartie dudit référencement, une ristourne monétaire serait visée;
6. Or, le portrait de la situation exposée par les Demandeurs dans leur demande d'autorisation est erroné et incomplet;
7. Ce faisant, en plus d'appuyer les différentes demandes pour obtenir la permission de produire une preuve appropriée déposée par d'autres défenderesses, Compagnie d'assurance habitation et auto TD désire également obtenir l'autorisation de déposer la pièce TD-1;
8. En effet, cette pièce est utile à Compagnie d'assurance habitation et auto TD afin de démontrer que le contrat d'assurance était en tous points conforme aux modèles standardisés du *formulaire de police d'assurance automobile du Québec (F.P.Q.) : NO. 1 formulaire des propriétaires*, lequel était approuvé par l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 71 dans la *Loi sur les assurances*;



9. Cette preuve appropriée spécifique à Compagnie d'assurance habitation et auto TD permettra de dresser un portrait complet du recours envisagé par les Demandeurs;
10. Il est dans l'intérêt de la justice que la présente demande de Compagnie d'assurance habitation et auto TD soit accordée et que les documents en question puissent être déposés au dossier de la Cour et considérés dans le cadre de l'examen des critères de l'article 575 C.p.c.;
11. Compagnie d'assurance habitation et auto TD soumet respectueusement que cette demande est conforme aux principes de proportionnalité de l'article 178 C.p.c., qu'elle facilitera la bonne administration de la justice et qu'elle est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente demande de la défenderesse Compagnie d'assurance habitation et auto TD afin de produire une preuve documentaire appropriée;

AUTORISER la défenderesse Compagnie d'assurance habitation et auto TD à produire au dossier de la Cour la preuve documentaire suivante :

- a) Le contrat d'assurance type de Compagnie d'assurance habitation et auto TD, pièce TD-1;

LE TOUT sans les frais de justice, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 4 octobre 2024

LaPointe Rosenstein Marchand Melançon

LAPOINTE ROSENSTEIN

MARCHAND MELANÇON, S.E.N.C.R.L.

(Me François Haché/Me Stéphane Roy/Me Mélissa Rivest)

1, Place Ville-Marie, bureau 1300

Montréal (Québec) H3B 0E6

Tél. : 514-925-6327 / 6349 / 6387

francois.hache@lrmm.com / stephane.roy@lrmm.com

melissa.rivest@lrmm.com

Avocats de la défenderesse Compagnie d'assurance habitation et auto TD

N/D : 228376

BL/0300



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT : JOLIETTE
N° C.S. : 705-06-000009-218

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

JACQUES GÉNÉREUX

- et -

ROBERT BEAUDRY

Demandeurs

c.

**DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES INC.**

- et -

DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

- et -

**LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES
INC.**

- et -

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

- et -

AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

- et -

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

- et -

**INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO
ET HABITATION INC.**



**LAPOINTE ROSENSTEIN
MARCHAND MELANÇON**

- et -

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BÉLAIR INC.

- et -

**LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES
INC.**

- et -

**COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION
ET AUTO TD**

- et -

**ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE
D'ASSURANCE**

- et -

**L'ALPHA, COMPAGNIE D'ASSURANCES
INC.**

- et -

PAFCO COMPAGNIE D'ASSURANCE

- et -

PEMBRIDGE, INSURANCE COMPANY

- et -

COMPAGNIE D'ASSURANCE SONNET

- et -

**ECONOMICAL, COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE**

- et -

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GÉNÉRALE
NORTHBRIDGE**

- et -

GROUPE PROMUTUEL FEDERATION DE



**SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE
GÉNÉRALE**

- et -

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
CO-OPERATORS**

- et -

COMPAGNIE D'ASSURANCE COSECO

- et -

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.

- et -

**CHUBB DU CANADA COMPAGNIE
D'ASSURANCE**

- et -

**LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE
WAWANESA**

- et -

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Défenderesses

LISTE DE PIÈCES

PIÈCE TD-1 :

Copie du contrat d'assurance type de Compagnie d'assurance
habitation et auto TD.

MONTREAL, le 4 octobre 2024

LaPointe Rosenstein Marchand Melançon

LAPOINTE ROSENSTEIN

MARCHAND MELANÇON, S.E.N.C.R.L.

(Me François Haché/Me Stéphane Roy/Me Mélissa Rivest)

1, Place Ville-Marie, bureau 1300

Montréal (Québec) H3B 0E6

Tél. : 514-925-6327 / 6349 / 6387

francois.hache@lrmm.com / stephane.roy@lrmm.com

melissa.rivest@lrmm.com

Avocats de la défenderesse Compagnie
d'assurance habitation et auto TD

N/D : 228376 BL/0300



Line Christiani

De: Line Christiani
Envoyé: 4 octobre 2024 15:25
À: 'fdaigle@dmdroit.com'; 'mdoucet@dmdroit.com'; 'notification@dmdroit.com'; 'eazran@stikeman.com'; 'ateofilovic@stikeman.com'; 'Sophie.melchers@nortonrosefulbright.com'; 'vincent.rochette@nortonrosefulbright.com'; 'francesca.taddeo@nortonrosefulbright.com'; 'spitre@blg.com'; 'Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com'; 'sean.griffin@langlois.ca'; 'sandra.desjardins@langlois.ca'; 'notificationmtl@langlois.ca'; 'ctrepanier@fasken.com'; 'drobitaille@fasken.com'; 'srichemont@fasken.com'; 'claudemarseille@blakes.com'; 'ariane.bisaillon@blakes.com'; 'cristina.cataldo@blakes.com'; 'Me Erik P. Masse'; 'notification@belangersauve.com'; 'pbrossoit@rsslex.com'; 'ccassagnabere@rsslex.com'; 'mmccann@blg.com'; 'Welsh, Mario'; 'Lafleur, Marie-Julie'; 'Blanchard, Maxime L.'
Cc: François Haché; Stéphane Roy; Mélissa Rivest
Objet: DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION ET AUTO TD, POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE (ART. 574 (3) C.P.C.)
Pièces jointes: Demande de Compagnie d'assurance Habitation et Auto TD pour permission de présenter une preuve appropriée.pdf

705-06-000009-218

Jacques Généreux et Robert Beaudry c. Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

BORDEREAU DE NOTIFICATION (art. 133 et suivants C.p.c. et art. 6 R.P.C. (C.S.))

DESTINATAIRES

NOM :	Me François Daigle Daigle & Matte, avocats fiscalistes inc. <i>Avocats des demandeurs Jacques Généreux et Robert Beaudry</i>
COURRIEL :	fdaigle@dmdroit.com ; notification@dmdroit.com
NOM :	Me Marc-André McCann et Me Stéphane Pitre BORDEN LADNER GERVAIS L.L.P. <i>Avocats des défenderesses Compagnie d'assurance Sonnet, Economical, Compagnie Mutuelle d'assurance, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance Générale</i>
COURRIEL :	mmccann@blg.com ; spitre
NOM :	Me Maxime L. Blanchard, Me Marie-Julie Lafleur, Me Mario Welsh BCF S.E.N.C.R.L. <i>Avocats des défenderesses l'Unique Assurances générales inc., La Capitale Assurances générales inc. (maintenant Société d'assurance Beneva inc.), Société d'assurance Beneva inc. en reprise d'instance de SSQ Société d'assurance-vie inc.</i>
COURRIEL :	maxime.blanchard@bcf.ca ; Marie-julie.lafleur@bcf.ca ; mario.welsh@bcf.ca
NOM :	Me Sandra Desjardins et Me Sean Griffin LANGLOIS AVOCATS <i>Avocats des défenderesses Intact Compagnie d'assurance et La Compagnie d'assurance Bélair inc.</i>

COURRIEL : Sandra.desjardins@langlois.ca; sean.griffin@langlois.ca

NOM : **Me Vincent Rochette, Me Sophie Melchers, Me Francesca Maria Taddeo
NORTON ROSE FULBRIGHT**
*Avocats des défenderesses Desjardins Groupe d'assurances générales inc.,
Desjardins Assurances générales inc.; La Personnelle assurances générales inc.*

COURRIEL : vincent.rochette@nortonrosefulbright.com;
sophie.melchers@nortonrosefulbright.com;
francesca.taddeo@nortonrosefulbright.com;
notifications-mtl@nortonrosefulbright.com

NOM : **Me Pierre Brossoit, Me Caroline Cassagnabère
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l.**
Avocats de la défenderesse Groupement des assureurs automobiles

COURRIEL : pbrossoit@rsslex.com ; ccassagnabere@rsslex.com

NOM : **Me Alexa Teofilovic et Me Éric Azran
STIKEMAN ELLIOTT**
*Avocats des défenderesses Aviva Compagnie d'assurance générale, Allstate du
Canada, Compagnie d'assurance, la Compagnie d'assurance Générale
Cooperators, Compagnie d'assurance Cosco et Prembridge, Insurance
Company*

COURRIEL : ateofilovic@stikeman.com; eazran@stikeman.com

NOM : **Me Érick P. Masse
BELANGER SAUVÉ**
Avocats de la défenderesse Société d'assurance Générale Northbridge

COURRIEL : epmasse@belangersauve.com ; notification@belangersauve.com

NOM : **Me Sébastien Richemont, Me Christian Trépanier et Me Dave Robitaille
FASKEN MARTINEAU DuMOULIN L.L.P.**
*Avocats de la défenderesse Industrielle Alliance, Assurance Auto et Habitation
inc.*

COURRIEL : srichemont@fasken.com; ctrepanier@fasken.com; drobitaille@fasken.com

NOM : **Me Claude Marseille, Me Ariane Bisailon et Me Christina Caltado
BLAKE, CASELS & GRAYDON**
Avocats de la défenderesse La Compagnie Mutuelle d'assurance Wawanesa

COURRIEL : Claude.marseille@blakes.com; Ariane.bisaillon@blakes.com;
Cristina.cataldo@blakes.com

N° DE LA CAUSE : 705-05-000009-218

NATURE DU DOCUMENT : **DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
HABITATION ET AUTO TD, POUR PERMISSION DE PRÉSENTER UNE
PREUVE APPROPRIÉE (ART. 574 (3) C.P.C.)**

DATE : 4 octobre 2024 L'heure de transmission apparaît en entête

EXPÉDITEURS

NOM : **Me François Haché, Me Stéphane Roy et Me Mélissa Rivest
LAPOINTE ROSENSTEIN MARCHAND MELANÇON, S.E.N.C.R.L.**
Avocats de la défenderesse Compagnie d'assurance habitation et auto TD

ADRESSE : 1, Place Ville Marie, bureau 1300, Montréal (Québec) H3B 0E6

COURRIEL : francois.hache@lrmm.com; stephane.roy@lrmm.com melissa.rivest@lrmm.com

NOTRE N° DE 228376
DOSSIER :

N.B. : Si cette notification vous est transmise par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus. Veuillez de plus lui retourner par courrier la transmission originale reçue sans la reproduire.

4879-1595-7484, v. 1

N°: 705-06-000009-218

**COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)
DISTRICT DE JOUETTE**

JACQUES GÉNÉREUX et al.

Demandeurs

c.

**DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES INC. et als.**

Défenderesses

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE HABITATION ET AUTO TD, POUR
PERMISSION DE PRÉSENTER UNE PREUVE
APPROPRIÉE (ART. 574 (3) C.P.C.)**

ORIGINAL

**Notre dossier n° : 228376
Référer à Me François Haché / Me Stéphane Roy**

**LAPOINTE ROSENSTEIN
MARCHAND MELANÇON, S.ENC.R.L.
Avocats**

**1, Place Ville Marie, Bureau 1300
Montréal (Québec) H3B 0E6
Téléphone : (514) 925-6327 et 6349
Télécopieur : (514) 925-5027 et 5049
Courriel : francois.hache@lrm.com, stephane.roy@lrm.com**

**BL0300
4864-9360-6380, V. 1**